

La parcelle concernée par ce projet se trouvant au sein du site Natura 2000 Val d'allier Bourbonnais (FR8310079), il apparaît opportun d'inviter la commune à se rapprocher des services de l'Etat et de la structure en charge de l'animation du site Natura 2000, concernant l'éventuelle nécessité de produire au préalable une notice d'incidence.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.